

Maisons-Alfort, le 18 avril 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

### de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de changement de nom du produit biocide NUT IOD 30

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société PROVIMI FRANCE de demande de changement de nom du produit biocide **AXIOD en NUT IOD 30** et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le changement de nom du produit biocide AXIOD qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM N°9200076), en NUT IOD 30.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit NUT IOD 30 est un biocide de type 3 composé de 10% de polyvinylpyrrolidone iodé et de 2,7% d'iodure de potassium sous la forme d'un liquide.

Le polyvinylpyrrolidone iodé et l'iodure de potassium sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances actives :	1 -polyvinylpyrrolidone iodé 2 – iodure de potassium
N°CAS :	1 – 25655-41-8 2 – 7681-11-0
Type de produit :	3

#### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'informations de l'Anses du 22 février 2012 le pétitionnaire a déclaré annuler la demande de changement de nom du produit biocide AXIOD en NUT IOD 30.

**L'Anses estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20090150 du produit biocide AXIOD (AMM N° 9200076) en NUT IOD 30 est devenue sans objet.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : changement d nom, polyvinylpyrrolidone iodé, l'iodure de potassium, TP3